





# Conférence annuelle 2025 de l'Association Professionnelle des institutions de Garantie d'Afrique (APIGA)

Le thème : « Rôle des institutions de garantie dans la mise en œuvre de la ZLECAF »

## **NOTE CONCEPTUELLE**

En collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

#### 1. Contexte

L'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique (APIGA) est un cadre associatif qui regroupe, à l'échelle du continent africain, les institutions ayant la garantie comme métier principal. L'APIGA a été créée en 2007 avec pour mission d'établir un cadre favorable d'échange et de concertation pour une meilleure intervention des institutions de garantie africaines en faveur des économies de leurs pays. A ce jour (janvier 2025), l'APIGA compte dix-sept institutions membres dont trois institutions multilatérales (FSA, FAGACE, AGF) et quatorze institutions nationales de garantie issues de treize pays africains (Bénin, Maroc, Mali, Niger, Sénégal, Burundi, Gabon, Guinée, Togo, Congo, Djibouti, Côte d'Ivoire et Mauritanie).

L'APIGA organise chaque année une réunion thématique destinée à promouvoir le métier de la garantie et à sensibiliser le public sur le potentiel, immense mais malheureusement non exploité, des produits de garantie, dans le développement des économies africaines. La conférence annuelle 2025 de l'APIGA sera centrée sur le thème: « Rôle des institutions de garantie dans la mise en œuvre de la ZLECAF » et vise à montrer le rôle essentiel que comptent jouer les institutions de garantie dans la mise en œuvre efficace de la ZLECAF.

Pour rappel, la ZLECAF vise à favoriser le commerce intra-africain en promouvant également une économe africaine plus diversifiée et plus industrialisée.

La phase I de la ZLECAf est entrée en vigueur en mai 2019 après que 24 pays aient déposé leurs instruments de ratification. Actuellement, tous les pays membres de l'UA, à l'exception de l'Érythrée, ont signé l'accord, et 35 l'ont ratifié. La phase II de la ZLECAf couvrira la politique de concurrence, les investissements et les droits de propriété intellectuelle. Une troisième phase impliquera la négociation d'un protocole de commerce électronique.

La mise en œuvre réussie de la ZLECAF exige la disponibilité de systèmes financiers favorables au développement du commerce et de l'investissement. Or, d'aucuns estiment que dans les pays africains en

général, le système financier est réduit au secteur bancaire et se caractérise par une faible mobilisation de ressources financières, des coûts d'intermédiation élevés ainsi que d'excessives ingérences politiques. La grande majorité des épargnants potentiels n'ont pas accès aux services bancaires et il y a une faible mobilisation de l'épargne nationale (généralement les dépôts bancaires représentent moins de 10% du PIB).

Cette faible mobilisation de l'épargne entraîne des conséquences sur le crédit bancaire essentiel dans le développement économique notamment pour financer l'investissement et particulièrement, les activités initiées par les Petites et Moyennes Entreprises. Les capacités d'accès aux ressources financières et aux autres facilités bancaires étant limitées en Afrique, il est nécessaire de faire recours à de nouveaux instruments de financement. L'un des facteurs clés de succès de la mise en œuvre de la ZLECAf étant d'une part la sécurisation du commerce intra africain pour les acteurs qui y participent (importateurs et exportateurs) et d'autre part, le développement de la base productive et corrélativement, l'augmentation des produits susceptibles d'être échangés, le recours aux instruments de garantie qu'offrent les membres de l'APIGA et singulièrement les institutions africaines de garantie comme le FSA, le FAGACE, l'AGF et l'ATIDI, parait être déterminant pour la mise en œuvre efficace de la ZLECAF. Ce recours favorisera le renforcement des échanges commerciaux dans divers domaines, avec pour retombées positives la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie sur le continent.

## 2. Les participants à la conférence annuelle 2025 de l'APIGA

La conférence réunira divers intervenants, dont des professionnels de la garantie en Afrique, des décideurs, des spécialistes et champions de la ZLECAf, le secteur privé, pour débattre des défis et opportunités pour la mise en œuvre efficace de la ZLECAf, le rôle des institutions de garantie dans la mise en œuvre de la ZLECAf, déterminer les principales stratégies de mobilisation de financements et élaborer un plan d'actions pour soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de la ZLECAf.

#### 3. Format de la conférence

La conférence annuelle 2025 de l'APIGA comportera :

- Un symposium thématique sur le rôle des institutions de garantie dans la mise en œuvre de la ZLECAf;
- La tenue de la 10ème assemblée générale ordinaire de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique – APIGA.

Le symposium sera organisé avec la présentation du thème, suivi de trois (3) groupes de travail chargés de faire des propositions d'actions concrètes relatives audit thème. A l'issue de la réunion, une déclaration intitulée « **Déclaration de Niamey sur l'engagement des institutions de garantie à la mise en œuvre efficace de la ZLECAF** » sera publiée.

### Les sous-thèmes (à traiter dans les groupes de travail) sont :

- 1. Les mécanismes offerts par les institutions de garantie pour la réduction des risques liés aux investissements productifs et à la réalisation des infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf;
- 2. Rôle et instruments offerts par les institutions de garantie dans la facilitation des transactions commerciales internationales intra-africaines;
- 3. Instruments offerts par les institutions de garantie pour soutenir les PME (transformatrices et commerçantes) dans la mise en œuvre de la ZLECAf;



#### LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'APIGA







































En partenariat avec la commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)



Contact : Fonds de Solidarité Africain Tel: + 227 20 72 26 32/33/34 + 227 99 46 16 16

Courriel: contact@fondsolidariteafricain.org safiatou.jackou@fondsolidariteafricain.org fidelia.dago@fondsolidariteafricain.org souleymane.diakite@fondsolidariteafricain.org